



## Pour un accueil des personnes migrantes et réfugiées respectueux des droits fondamentaux

Fuir une crise sanitaire, économique ou climatique majeure, un conflit, vouloir accéder à des soins vitaux d'urgence non disponibles dans le pays d'où on vient, autant de raisons qui poussent de nombreuses personnes, en situation de handicap ou pas, à quitter leur pays d'origine, souvent au péril de leur vie



Pour APF France handicap, il n'est pas question de considérer certaines de ces raisons comme étant valables et d'autres comme ne l'étant pas. Il est inacceptable de distinguer des "bons" migrants et réfugiés et des "mauvais".

Cette vision souvent basée sur une culture, une couleur de peau, une religion différente est contraire aux principes de non-discrimination et d'égalité, au respect et à l'effectivité des droits humains. Une vision contraire aux valeurs d'APF France handicap et à son projet associatif fondés sur les droits fondamentaux.



Rappelons que les personnes réfugiées – quelles qu'elles soient – qui fuient la guerre ou sont persécutées dans leur pays disposent d'une convention internationale qui énoncer leurs droits ainsi que les obligations des Etats pour assurer leur protection<sup>1</sup>.

Parmi les personnes migrantes et réfugiées, les personnes en situation de handicap et leurs familles sont très souvent invisibles et oubliées alors même que leur vulnérabilité est renforcée du fait de leur situation. Elles sont confrontées à des obstacles démultipliés et une mise en danger exacerbée.

<sup>1</sup> Convention relative aux droits des [réfugiés](#) (1951)

Or, l'article 11 « Situations de risque et situations d'urgence humanitaire » de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies, dont la France est signataire, précise : « Les États Parties prennent, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, toutes mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles. »

L'ensemble de ces engagements internationaux dont la France est signataire doivent être respectés et appliqués.



**APF France handicap demande :**

- ▶ La mise en place d'un dispositif d'urgence d'ouverture de droits sociaux et d'orientation, si nécessaire, vers une structure médico-sociale.
- ▶ La prise en compte dans l'aide humanitaire d'urgence et de post urgence des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs proches afin de qu'elle soit accessible à toutes et tous : adaptation de l'information, des abris, des aides, de l'éducation...
- ▶ La prise en compte des personnes en situation de handicap et de leurs proches dans les politiques et programmes relatifs aux migrants et aux réfugiés.
- ▶ L'implication systématique des personnes en situation de handicap et des associations qui les représentent dans la construction d'opérations humanitaires, de politiques et de programmes relatifs aux migrants et aux réfugiés.
- ▶ Le développement de données sur les personnes en situation de handicap migrantes et réfugiées et leurs familles.

Bien évidemment, l'accueil de personnes en situation de handicap migrantes ou réfugiées peut comporter des difficultés de mise en œuvre. Ainsi, par exemple, la France manque de places dans ses structures médico-sociales, les professionnels ne sont pas formés à l'accompagnement de personnes traumatisées par les conflits... De telles difficultés ne peuvent suffire à refuser l'accueil mais doivent être anticipées et palliées.



**APF France handicap demande :**

- ▶ Le déploiement de moyens supplémentaires dédiés pour les structures accueillantes.
- ▶ La formation des professionnels (urgentistes, psychologues, etc.) aux besoins des personnes selon la nature du handicap.
- ▶ La prise en compte de la dimension familiale et la non séparation des membres de la famille.

Par ailleurs, la décision de quitter son pays ne résulte souvent pas d'un libre choix mais d'une nécessité. Le manque de solutions et d'infrastructures sanitaires, économiques, sociales et/ou médico-sociales peuvent conduire des personnes à partir, malgré elles.

APF France handicap plaide pour une meilleure coopération entre États, mais aussi entre États et associations de personnes concernées, afin de renforcer les capacités des États et des structures à garantir les droits fondamentaux des personnes.



**Pour appuyer sa position pour un accueil des personnes migrantes et réfugiées, en situation de handicap ou non, respectueux des droits fondamentaux, APF France handicap s'engage à :**

- ▶ Apporter son expertise aux pouvoirs publics et à la société civile pour améliorer l'accueil des personnes migrantes et réfugiées en situation de handicap et de leurs proches en France.
- ▶ Créer des partenariats avec les ONG françaises spécialisées, associations d'aide humanitaire ou d'aide aux migrants et réfugiés.
- ▶ Renforcer la coopération avec ses homologues européens et internationaux afin de garantir l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles, dans tous les pays.



*APF France handicap est une importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. Rassemblant 85 000 acteurs, dont près de 15 000 salariés, elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements médico-sociaux et entreprises adaptées). L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille. APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) depuis 2021.*

<https://www.apf-francehandicap.org/>